



COMPTE-RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 25 novembre 2022

Compte-rendu de l'AG :

26 personnes étaient physiquement présentes lors de cette seconde rencontre annuelle. Un grand merci aux personnes ayant fait le déplacement... et à celles et ceux nous ayant donné procuration !

REMARQUE : Comme l'année passée, monsieur le maire Alain VIOT, était présent et accompagné de 3 élus de la majorité municipale (M. Panetier, M. Froger et M. Leconte).

Les **9 procurations** en notre possession ainsi que les **17 membres adhérents-es présents-es** ont permis d'atteindre le **quorum conseillé** (2/3 des adhérents-es).

L'Assemblée Générale Ordinaire débute à 20h30 précise en présence du correspondant du "Maine Libre".

Le diaporama préparé pour l'occasion a permis de dérouler les points suivants de l'**ordre du jour** :



1- Présentation des 5 élus-es "Une Nouvelle Energie Pour Guécélard - UNEPG" de la minorité municipale (et non de l'opposition comme persiste à le dire Alain VIOT...) ;



2 - Présentation de l'association, des membres du bureau, de ses objectifs à courts, moyens et longs termes, des outils de communication construits et mis en œuvre par le Comité de Soutien ;

3 - Bilan des activités du CS-UNEPG d'avril 2021 à novembre 2022, réunions, actions, courriers, flyers, documentations diverses ;



4 – Présentation du budget 2021/2022 suivi de l'approbation des comptes par les 2 vérificateurs aux comptes (Gérard GALLIEN et Jean-Michel TELLIER) :

- Validation des comptes présentés lors de cette l'A.G. 2022.

5 - Renouvellement du tiers sortant des membres du bureau directeur :

REMARQUE : Cette année, 3 membres du bureau directeur proposaient de libérer leur poste afin que d'autres candidats potentiels, actuellement membres ou souhaitant intégrer l'association, puissent postuler aux fonctions proposées laissées vacantes, à savoir :

Secrétaire, Secrétaire adjoint-e et Trésorier adjoint-e.



Aucune candidature n'étant parvenue au bureau directeur avant et durant cette Assemblée Générale, les 3 membres actuellement en fonction proposent de continuer leur mandat pour l'année à venir.

6 - Fixation du montant des cotisations pour l'année civile 2023 :

- 22,00 € pour une adhésion, (2)
- 32,00 € pour 2 adhésions au sein d'une même adresse (2).

(2) Prise en compte de l'inflation, ceci afin d'éviter une augmentation tardive importante

IMPORTANT :



Afin de simplifier la tenue des comptes de l'association, celle du fichier des adhérents-es ainsi que sa mise à jour lors des appels à cotisations, le bureau directeur a décidé de rendre annuelle (année civile) la date anniversaire du renouvellement de toutes les adhésions et/ou de leur renouvellement. Ainsi, cet appel à cotisation aura lieu chaque début de janvier de l'année de renouvellement.

Le prochain appel à cotisation de tous les adhérents-es (excepté celles et ceux ayant réglé leur cotisation depuis le 1 octobre 2022) sera effectif en janvier 2023.

7 - Analyse financière :

Cette année, un Groupe de Travail "GT" composé d'adhérents-es du "CS-UNEPG" a été missionné afin d'analyser les budgets de notre commune, depuis l'année 2008 jusqu'à l'année 2021 (GT identifié au même titre que ceux ayant en responsabilité : Les flyers, Facebook, Wordpress, Google Drive, etc.)

En effet, depuis la campagne des "municipales 2020", l'équipe "CS-UNEPG" (élus-es municipaux-ales, adhérents-es de l'association et membres sympathisants) restent attentifs à la manière dont la **majorité municipale** (actuelle voir précédente-s) ont géré les finances de notre commune.

Ainsi, nous avons tenu à présenter une analyse objective (1) des comptes publics communaux, à partir des chiffres issus des publications annuelles du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

(1) Exploitation et visualisation graphique des chiffres bruts issus des divers budgets communaux 2008/2021

Pour remarque, rappelons qu'il nous est difficile d'obtenir ces différentes comptabilités de la part des élus-es majoritaires actuels, alors que les comptes certifiés conformes sont publics et accessibles à tout habitant souhaitant les consulter !

Le diaporama qui suit reprend les différentes diapositives présentées lors de l'AG, animations commentées à chaud et ayant fait l'objet d'échanges avec les élus présents. Ces échanges seront qualifiés de dialogue de sourd stérile, nos édiles, sans remettre en cause l'exactitude des chiffres et montants budgétaires présentés, ayant une analyse et une appréciation diamétralement opposée à celle du "GT" et des membres du bureau élargi !

Ci-contre la "copie d'écran" du diaporama présenté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, et dont **chacun des 6 points**, repérés dans le sommaire dédié au budget, a fait l'objet d'un développement et d'une analyse, détaillée, brut et explicite, développée à partir des valeurs extraites des différents documents officiels étant à notre disposition.

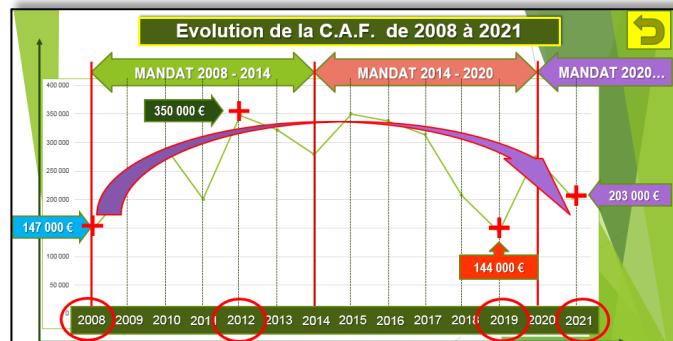
Présentation réalisée par Gilles CHAMPLON Président et Gérard GALLIEN, membre adhérent et rapporteur du Groupe de Travail.

- Analyse de la "C.A.F."** 
- Analyse du Budget de Fonctionnement** 
- Analyse de la Dotation Globale de Fonctionnement "D.G.F."** 
- Analyse de la recette des Impôts** 
- Suivi des Anuités de la Dette** 
- Suivi des Recettes de Fonctionnement** 

7.1 - EVOLUTION de la C.A.F. - Capacité d'AutoFinancement :

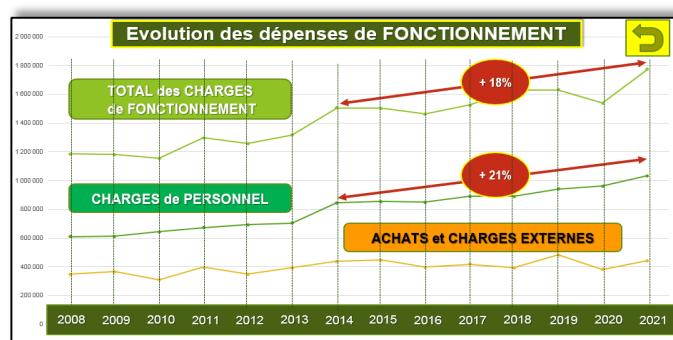
- Chiffrage des différents montants s'étendant de 2008 à 2021 ;
- Découpage des périodes en "mandats électifs municipaux" ;
- Indications des différentes jauge "maxi" et "mini" durant ces périodes ;
- Tracé de la courbe issue des montants annuels, puis de son évolution sur la période considérée ;

Conclusion : une "C.A.F." en baisse significative depuis 2015.



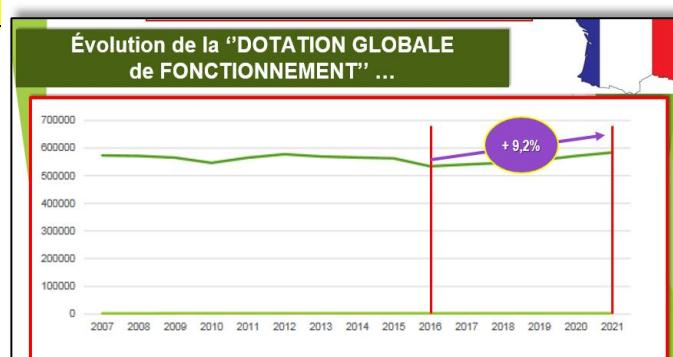
7.2 - EVOLUTION des DÉPENSES de FONCTIONNEMENT :

- Transcription des montants affectés au "Fonctionnement" depuis 2008 jusqu'à 2021,
- Mise en évidence des 3 courbes représentatives de son évolution :
 - Achats et charges externes... quasi constante ;
 - Charges de personnel... en augmentation constante de 21% depuis 2014 ;
 - Total des charges de fonctionnement... en évolution constante de 18% depuis 2014.



7.3 - EVOLUTION de la DOTATION GLOBALE de FONCTIONNEMENT :

Cette composante est parfois appelée de manière erronée « D.G.F. des communes » alors qu'elle n'est qu'une partie de la Dotation. **Elle est calculée en fonction du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente et de l'évolution de sa population D.G.F.** L'évolution de la "D.G.F." apparaît comme étant inférieure de moitié par rapport aux dépenses de fonctionnement (9,2%)



7.4 - EVOLUTION de la RECETTE des IMPOTS :

Les impôts "locaux" en France sont les impôts perçus par les collectivités territoriales. Ils se divisent en deux sous-catégories : les impôts directs et les impôts indirects... Pour Guécelard :

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021
POPULATION	3066	3071	3115
Total des produits de fonctionnement = A	1 900 855	1 936 000	2 078 972
dont Produits de fonctionnement réels	1 900 855	1 936 000	1 908 264
dont : Impôts locaux	950 801	988 000	1 036 257

En 2021

1 036 257 €

Évolution de la RECETTE des "IMPOS" ...

Mais qu'en est-il réellement ?

Uniquement avec les augmentations "hors commune"

Impact évolution des bases sur taxes foncières depuis 2012

+ 16%



Cette diapositive, présentée après celle sur l'évolution des impôts, a permis de préciser que, malgré l'annonce électoraliste des municipales 2020 « Pas d'augmentation des impôts durant la mandature 2020/2026 » (comme pour la précédente d'ailleurs), ces derniers avaient **effectivement augmenté de 16%**, cela du fait des augmentations périphériques comme celles imputables aux différentes collectivités autres que la commune (Com.Com, Région, Etat).

Le Groupe de Travail a alors présenté une simulation d'augmentation annuelle des impôts locaux sur la commune d'un taux de 0,5% par année, depuis 2012 puis 2008, augmentation possiblement nécessaire pour réévaluer le montant de la "C.A.F". Ainsi, toujours en gardant une moyenne d'imposition communale inférieure à celle du département... Si, augmentation de :

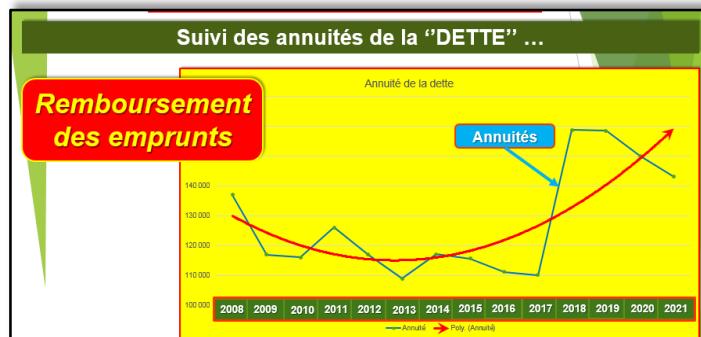
0,5% par an depuis 2012... se traduit par une taxation communale qui évolue de 310 € à 332 € et une CAF augmentée de 41 000 € ; 0,5% par an depuis 2008... se traduit par une taxation communale qui évolue de 310 € à 332 € et une CAF augmentée de 72 000 €.

Cette augmentation "mécanique tacite" de la "C.A.F." (augmentation au demeurant très faibles des impôts locaux) pouvant permettre un accompagnement financier substantiel pouvant être affecté à la réalisation de travaux intra-communaux.

7.5 - Dernier point abordé, le REMBOURSEMENT de la DETTE :

Cette courbe fait apparaître de manière significative l'augmentation du remboursement des emprunts depuis 2017.

Cette augmentation est directement liée à la politique financière conduite par la majorité municipale précédente et reconduite pour le mandat 2020/2026.



8 - Questions diverses parvenues au "CS-UNEPG" et posées aux élus majoritaires présents :

Au registre des questions diverses, ont été abordés les points suivants :

- La couverture médicale sur la commune depuis le départ des 2 médecins Mme POIRÉ et M. RACINE fin 2021 ;
- La sécurité des biens et des habitants, en lien avec les économies d'énergies (éclairage public) ;
- La vente d'un bâtiment communal.

La présence dans la salle de monsieur le Maire et de monsieur Panetier ont permis d'engager le dialogue. Ainsi, nous les avons invités à prendre la parole et répondre clairement et sans détour aux problématiques énoncées ci-dessus.

Aussi, sans développer dans les détails les débuts de réponses apportées, nous pouvons vous indiquer succinctement la nature des contenus ainsi développés :

8.1 - Exploitation de la maison médicale ... : Même " discours qu'il y a un an !

« Problématique communale mais avant tout une compétence intercommunale (financement pluriel d'un cabinet de recrutement) mais cependant, volonté d'avoir un "pôle médical" intercommunal", A ce jour, pas de médecins de remplacement, une problématique nationale, réunion 'Com.Com' à venir (La Suze sur Sarthe),



L'ouverture confirmée d'une maison médicale sur la commune de la Suze sur Sarthe verra, à partir de janvier 2023, l'installation de 3 médecins, un quatrième devant finaliser l'occupation des lieux dans le courant de l'année 2023. »

Tout au conditionnel... Des pourparlers seraient envisagés avec les médecins prochainement installés sur ce site afin que des permanences soient éventuellement possibles sur le site de Guécélard. Rien de plus en l'état...

8.2 - Sécurité des biens et des habitants... en lien avec les économies d'énergies... futures et/ou déjà constatées :



Rappel sur la vague récente de cambriolages sur la commune : Pas d'information sur intramuros afin de prévenir les habitants ? Qui fait quoi ? Une commune plongée dans le noir ne serait-elle pas une proie facile ?

« *La gendarmerie de la Suze sur Sarthe n'a pas informé de manière univoque la municipalité (Des échanges entre cette dernière et M. le Maire existaient précédemment). Faute de communication précise et formelle, la municipalité ne souhaite pas communiquer sur le sujet.*

Concernant la réduction de la période d'éclairage sur la commune, il nous est précisé que « *cette initiative résulte d'une décision de la municipalité* ».

8.3 - Vente d'un bâtiment communal :

Pour rappel, nous préciserons que, lors d'un récent conseil municipal, la vente d'un bien communal a été actée, bâtiment situé rue Nationale et ayant servi de logement de fonction pour les enseignants de l'école primaire.

Sachant que nos élus-es UNEPG se sont opposés-es à cette vente en invoquant le fait que cette dernière était proposée sans étude de mise aux norme détaillée et surtout sans projet de remplacement ou d'amélioration du parc immobilier communal, **nous avons interrogé les élus majoritaires présents** sur les raisons exactes de cette vente, sur l'orientation des fonds ainsi collectés et sur la réalisation à courts et moyens termes d'autres ventes ?

Monsieur le Maire a précisé que « *cette vente était la seule validée pour le moment* » et monsieur Panetier de rajouter que « *le montant de la vente sera versé dans le budget des "fonds de réserve". Cette vente étant la seule envisagée* »



Rappelons cependant que les ventes de la **maison de la poste** ainsi que celle de la **salle associative** pourraient être également envisagées, étant l'une et l'autre dans la même configuration (conformité énergétique) que le logement de fonction !
Quel projet immobilier en lieu et place de ces locaux servant actuellement aux associations Guécélardaises ?

Ci-dessous les questions transmises aux "CS-UNEPG" par des adhérents-es et habitants-es, mais n'ayant pas pu faire l'objet d'un questionnement dédié, faute de temps.

Quelques préoccupations des habitantes et habitants de Guécélard

La voirie / la circulation intra communale et communautaire

Chemin Bas
Route d'Orzé
Filières
Route de Fillé RD 323

La collecte des ordures ménagères / La déchetterie

Avenir ?
Évolution ?
Accès ?
Modalités ?

La vente de bâtiments communaux

Pourquoi ?
Lesquels ?
Quelles suites ?
Quels projets ?

Démarches d'économies d'énergies ?

Éclairage public ?
Chauffages bat. ?
Eau chaude sanitaire ?

La couverture médicale sur la commune

État des lieux sur les remplacements ?

Les équipements spécifiques en lien avec les J.O. ?

Exploitation de la maison de santé ?
Maison médicale de la Suze ?

Les équipements photovoltaïques ?

Lesquels ?
Comment ?
Quand ?
Où ?

Sécurité des biens et des habitants ?

Cambriolages !
Vidéosurveillance ?
Insécurité !

Fin de la réunion à 22h30.

L'ensemble du bureau ainsi que vos élus-es vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.

A bientôt